

Programme d'attribution de terrains excédentaires

Description

Programme pour faciliter l'accès aux terrains appartenant à la Ville de Hearst étant jugés excédentaires. Les terrains jugés excédentaires seront offerts par le biais d'appels de propositions.

Ce programme se veut un incitatif important pour compenser les coûts associés à l'acquisition de terrains destinés à la construction de logements, là où il est jugé approprié ou souhaitable par le Conseil municipal.

Propriétés et usages admissibles

Les terrains appartenant à la Ville de Hearst seront considérés excédentaires s'ils excèdent aux besoins de la communauté.

Coûts admissibles

La Ville de Hearst déterminera les coûts admissibles au cas par cas pour chaque terrain excédentaire identifié.

Valeur de la subvention

Ce programme permettra aux demandeurs admissibles d'acquérir des terrains à moindre coût, allant jusqu'à 50 % de la valeur marchande.



Paiement de la subvention

Les terrains identifiés comme étant excédentaires seront offerts par le biais d'appels de propositions.

Critères d'admissibilité

La Ville de Hearst déterminera les critères d'admissibilité au cas par cas pour chaque terrain excédentaire identifié.

Des critères d'admissibilité spécifiques peuvent être identifiés dans l'appel de propositions qui sera publié par la Ville.

Les propositions soumises seront évaluées en fonction des critères identifiés dans l'appel de propositions, et les propositions qui répondent ou dépassent ces critères seront privilégiées.

Les projets doivent respecter les critères d'admissibilité généraux de ce plan.